

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° DN599**

présenté par

M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« La fidélisation des réservistes passera également par la mise en place de dispositifs de compensation financières adressées, selon leurs revenus professionnels, aux actifs engagés au sein de la réserve opérationnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'inscrit dans une démarche de fidélisation des réservistes. L'engagement au sein de la réserve opérationnelle nécessite de prendre de son temps pour participer aux activités concernées. C'est la raison pour laquelle ce type d'engagement peut être considéré comme contraignant par certains profils de personnes, dont l'activité professionnelle ne leur permet pas de se libérer. Le présent amendement propose donc d'instituer des mesures permettant d'inciter ces derniers à s'engager au sein de la réserve opérationnelle.